

Avis du CESER Précarité énergétique et santé en Nord-Pas de Calais

*Présenté en séance plénière du 17 mars 2015 par Mme Corinne SCHADKOWSKI.
Adopté à l'unanimité*

Dépenses grevant le budget familial, froid et moisissures dans le logement, recours à des alternatives de chauffage dangereuses, honte du logement, repli sur soi, sont autant de facettes de la **précarité énergétique du logement**. **Le phénomène concerne 20 à 30 % de la population régionale et ne cesse de s'amplifier**. Il touche les ménages précaires, mobilisant toujours davantage les fonds de secours publics et associatifs, mais menace aussi les ménages vulnérables, avérés ou ignorés.

La précarité énergétique a des effets cumulatifs. De récentes études ont notamment prouvé la réalité **des conséquences néfastes en termes de santé : problèmes respiratoires, cardiovasculaires, intoxications au monoxyde de carbone, problèmes psychologiques...** Ces conséquences détériorent encore **des indicateurs déjà mauvais dans notre région**. Si dans certains pays, la dimension sanitaire est depuis longtemps prise en compte dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique, cette question reste largement méconnue des acteurs français.

Les réponses à ce problème résident dans de multiples domaines, puisque la précarité énergétique est le résultat d'une conjugaison, particulièrement marquée en région, de facteurs énergétiques, économiques, sociaux, de logement.

Ceci explique en partie la **complexité d'acteurs, de procédures, de critères**, dans les réponses apportées, qui limite **l'efficacité des moyens** déployés et crée de **grandes difficultés d'accès aux solutions** existantes.

Pour un meilleur accès aux aides et pour une efficacité énergétique favorisant un bon état de santé chez les habitants de la région, le CESER émet les préconisations suivantes.

1) Améliorer le repérage des ménages :

Le repérage est la clef de voûte du système de lutte contre la précarité énergétique. **C'est aussi la première difficulté** rencontrée lorsque l'on cherche à accentuer l'aspect préventif de cette lutte, en recherchant les ménages vulnérables (qui risquent à court terme d'être touchés).

Pour améliorer le repérage, le CESER préconise :

- D'optimiser la formation et la contribution des **professionnels intervenant au domicile** (professionnels de santé, médiateurs énergie, aidants à domicile, PMI, travailleurs sociaux, associations...) pour qu'ils connaissent mieux les acteurs et les possibilités d'intervention. Les besoins ainsi recensés pourraient être collectés en fonction de chaque territoire par **un opérateur missionné pour assurer l'interface** entre les ménages concernés et les différents acteurs, incluant les fournisseurs d'énergie.
- **Cibler le repérage par type de public et de situation** : jeune, rural, personnes âgées ou isolées... en identifiant de nouveaux relais d'information lorsqu'il y a carence.

- **Généraliser sur tout le territoire des dispositifs de repérage techniques existants et efficaces par type de logement**, comme par exemple le dispositif Data4Action du Conseil régional qui fonctionne déjà sous le nom de Réflexénergie à la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Généraliser sur l'ensemble du territoire, la convention de partenariat et de financement entre les CAF et les villes ou communautés de communes, relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements.

2) Organiser un collectif pour agir :

Le CESER réaffirme la nécessité d'**une organisation mieux coordonnée** aux différentes échelles pour jouer un effet levier et agir sur le curatif et le préventif. Pour cela, le CESER propose :

- A l'échelle régionale, de **poursuivre et améliorer la coordination des acteurs et des politiques** animée par le Pôle Climat du CERDD, en y associant les acteurs de la prévention habitat-santé (ARS, coordination régionale des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI), PMI...). Le CESER regrette que la mission du Pôle Climat du CERDD ne soit pas renouvelée. Le CESER souligne l'importance de cette mission **qui devra être pérennisée**.
- A l'échelle locale, de **décliner ce groupe de manière opérationnelle**, en s'appuyant le cas échéant sur des dispositifs de proximité déjà existants (CCAS...), pour une prise en charge en synergie des familles. Il faudra **donner aux acteurs les moyens d'agir** grâce à une information sur l'état des logements sur leur secteur. L'intervention conjointe entre techniciens de l'habitat, travailleurs sociaux et CMEI mérite d'être renforcée.

A l'échelle locale, les ménages trouveraient : **un guichet unique, une information plus accessible sur les dispositifs existants, une procédure d'instruction unique, un interlocuteur personnel, un accompagnement complet, des financements centralisés**. La région en tant que chef de file initie déjà des coordinations de territoires, et pourrait **accentuer l'effort de structuration**, en vue de remettre l'humain au cœur du dispositif.

La réussite repose sur **des partenariats durables et des aides pérennes**, plutôt que sur une situation concurrentielle entre opérateurs de l'accompagnement. Les collectivités chefs de file doivent inciter à une meilleure complémentarité entre ces opérateurs.

Enfin, la mise en œuvre de l'action locale sera facilitée :

- **Si on généralise sur l'ensemble du territoire les conventions entre fournisseurs d'énergie et CCAS** pour traiter préventivement les situations les plus critiques et éviter les coupures.
- si on développe **des SLIME (services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)** sur l'ensemble du territoire.

3) Viser l'efficacité énergétique du bâtiment et du logement :

Compte tenu de leur consommation énergétique excessive, de 20 % à 80 % des logements, selon les territoires de la région, nécessitent des travaux de rénovation voire de réhabilitation. **Les réponses doivent donc être aussi massives** que le besoin :

- **garantir la pérennité des financements** disponibles et les rendre plus lisibles et repérables
- **mettre en place des caisses d'avance** pour financer le reste à charge quand le ménage ne peut pas le faire,
- développer l'accès au **microcrédit**.

- **Prioriser les rénovations** pour optimiser l'investissement sur le long terme (la loi sur la transition énergétique et la croissance verte prévoit une classe A ou B pour tous les logements en 2050).
- **anticiper la dégradation des copropriétés**, grandes oubliées du Plan 100 000 logements. Favoriser la mise en place des dispositifs prévus par la loi ALUR, qui vise à inciter avant le 1^{er} janvier 2017 la constitution du fonds de travaux obligatoire, la réalisation du diagnostic technique global, ainsi que l'audit énergétique dans les immeubles équipés d'une installation collective de chauffage.
- Veiller à l'application des articles de la loi ALUR visant à **l'éradication de la location de logements indignes** portant atteinte à la santé des locataires.
- inclure, dans la définition du logement décent, un **critère de performance énergétique**
- améliorer l'accès à des **équipements électriques économes par la mise en place de politiques innovantes**
- faire évoluer **les pratiques** des habitants en favorisant l'appropriation, la transmission des savoirs et des bonnes pratiques, **efficaces à moindre coût**
- faire évoluer **les pratiques des professionnels du bâtiment** : nouvelles techniques, droit à l'expérimentation, travail en réseau, qualification, **obligation de moyens et généralisation du livret d'accompagnement de l'occupant.**
- **évaluer l'efficacité** de ces actions.

Ces orientations s'inscriront dans un renforcement et un élargissement des plans comme le plan 100 000 logements. Par ailleurs, priorité sera donnée à **l'éradication** de l'habitat indigne en région. Selon l'Agence régionale de santé, le parc de logements potentiellement indignes se situe autour de 100 000 logements avec un « noyau dur » d'environ 20 000 logements.

4) Agir pour la prévention en habitat – santé :

Il est temps d'**inclure la santé dans les politiques de l'habitat et du social**, et réciproquement, par exemple :

- en sollicitant la **vigilance et la réactivité des professionnels de santé** sur les indices de précarité énergétique détectés en consultation, pour enclencher une prise en charge globale (santé et logement)
- en sensibilisant les médecins et les professionnels de santé au rôle des CMEI : c'est le rôle des URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé), des Conseils de l'Ordre, de l'ARS
- en renforçant les liens entre le réseau régional des CMEI et les acteurs du social
- en faisant mieux connaître les **enjeux de la ventilation et de l'aération**
- en favorisant **l'appropriation des enjeux** de la santé-environnement et de l'écocitoyenneté, notamment **par les plus jeunes.**

Sur l'aspect des aides financières, il est prioritaire de mettre en place **un fonds d'aide d'urgence en réponse aux intoxications au monoxyde de carbone chez les propriétaires occupants impécunieux**, pour assurer au plus vite le remplacement d'une installation de chauffage défectueuse et éviter les récives.

5) Impliquer les habitants :

Chacun doit être acteur de l'efficacité énergétique et peut s'approprier les connaissances et outils adaptés. Il faut **donner des clefs aux habitants** :

- **pour mieux gérer leurs consommations** : choix des formules d'abonnement, outils de suivi des équipements, suivi individualisé et facturation au réel des consommations, vérification des économies générées dans le temps

- en accompagnant les habitants à l'usage des **dispositifs d'aide existants et à venir**, d'un nouveau logement ou d'un équipement, ou pour un projet de rénovation.
- en clarifiant les messages pouvant paraître contradictoires entre les économies d'énergie et les impacts sanitaires : « **isoler sans confiner** ».

6) Développer la formation, les nouveaux métiers, l'emploi et les compétences :

A la lumière des préconisations qui précèdent, le CESER demande aux différents acteurs : Conseil régional, syndicats professionnels du bâtiment, chambres consulaires, collectivités, clusters... leur **mobilisation pour le développement de formations et la création d'emplois**, dans un contexte gagnant-gagnant.

Les formations seront croisées entre acteurs de l'habitat, travailleurs sociaux, acteurs de la santé. Des activités professionnelles seront développées, de nouveaux métiers seront créés:

- **Dans le bâtiment : en complément du dispositif « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement)**, installation et maintenance des systèmes, ventilation, emploi préventif et pluridisciplinaire (conception, rénovation, réhabilitation, construction, accompagnement des familles...) coordination des petits chantiers (qui ne concurrencent pas les architectes), accompagnement en auto-réhabilitation, et incitation au travail en réseau des professionnels du BTP.
- **Côté santé** : la Région dispose de moyens pour agir sur la formation professionnelle et a compétence sur les formations sociales et médico-sociales. C'est l'occasion de renforcer les effectifs de CMEI.
- **Dans les dispositifs** : créer des emplois techniques en généralisant des actions locales probantes à l'échelle régionale.

A ce titre, l'inscription de la lutte contre la précarité énergétique dans la TRI (Troisième révolution industrielle) marquerait la réelle volonté des acteurs régionaux. La Région doit orienter en ce sens le financement des nouveaux métiers et des nouvelles formations.

L'abondance de solutions, leur caractère variable dans le temps et en fonction du territoire, l'incertitude pesant sur leur financement, nuisent à la lisibilité et à la praticabilité, tant pour l'utilisateur final que pour l'accompagnant.

Pour mieux repérer les personnes en situation de précarité énergétique, et pour inciter bailleurs et propriétaires occupants à passer à l'acte de rénovation, la solution passe :

- par un guichet unique de proximité et une procédure d'instruction unique représentant toutes les aides existantes, voire un seul financeur répartissant divers fonds
- par une meilleure coordination des acteurs de la santé, du logement et du social, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale
- et par une meilleure formation de l'ensemble des acteurs et la généralisation des bonnes pratiques.

La Région serait le maître d'œuvre de l'ensemble, chargé de la mise en place de guichets territoriaux et de la coordination des acteurs en lien avec la TRI et les plans climat territoriaux.

Séance plénière du CESER 17 mars 2015
Avis relatif à la Précarité énergétique et santé en Nord-Pas de Calais
Position de vote des groupes de concertation
Milieus économiques, artisanat, agriculture et ruralité.

Les milieux économiques saluent le travail de Corinne Schadkowski, rapporteur, d'Hélène Vauchez, chargée de mission au CESER, et des membres du groupe de travail dédié au sujet.

Le constat posé apparaît particulièrement inquiétant au regard des indicateurs de précarité et de santé, qui, dans le Nord Pas de Calais, dépassent nettement la moyenne nationale.

La précarité énergétique, qui impacte directement les conditions de vie dans la région, constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la santé des habitants et pour l'attractivité de notre territoire.

La performance énergétique des logements, qui n'était pas une préoccupation au cours de notre histoire minière, devient désormais un défi pour notre région.

Face aux difficultés de repérage précoce de la précarité énergétique et à la multiplicité, voire la concurrence, des acteurs de la prise en charge, les milieux économiques appuient l'idée de mettre en place un dispositif de grande ampleur pour détecter et accompagner les personnes concernées, en s'appuyant sur un guichet unique. Parallèlement, cet interlocuteur privilégié offrirait aux bénéficiaires potentiels un accès plus simple et plus lisible à l'information et aux aides. Cette rationalisation de l'organisation pourrait engendrer des réductions de coûts pour une meilleure qualité de services.

L'efficacité énergétique passera nécessairement et prioritairement par la réhabilitation et la rénovation des logements énergivores.

Pour ce faire, l'implication de l'ensemble des acteurs de la santé, du logement et du social, mais aussi des habitants eux-mêmes, est indispensable. Cela nécessite d'investir dans l'éducation énergétique, la maîtrise des outils modernes de réglage et la formation des professionnels du bâtiment et de la santé. Les résultats devront faire l'objet d'évaluation et les acteurs performants devraient être encouragés, y compris financièrement.

Si les milieux économiques sont convaincus de l'urgence d'agir dans ce domaine aujourd'hui tant pour des questions de solidarité nationale que de santé publique et d'impact environnemental, ils rappellent l'importance d'aboutir enfin à une réelle simplification des règles qui pèsent sur leurs activités et à une optimisation des dépenses publiques, afin d'atteindre une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre.

Les milieux économiques soutiennent l'avis du CESER et rappellent que l'efficacité énergétique est l'un des piliers de la Troisième Révolution Industrielle.





Séance plénière du 17 mars 2015

Position du groupe C.G.T. sur l'avis « Précarité énergétique et santé en Nord / Pas-de-Calais »

Le groupe CGT partage l'avis du CESER intitulé précarité énergétique et santé en Nord / Pas-de-Calais. Nous souscrivons aux enjeux pointés tels que la nécessité de :

- remettre l'humain au cœur du dispositif,
- améliorer le repérage des ménages,
- promouvoir une procédure d'instruction unique et des financements centralisés.

L'accès à l'énergie est un droit fondamental, un axe essentiel de la lutte contre l'exclusion. Avoir de l'énergie en quantité, en qualité, et à moindre coût représente un atout économique et social pour un développement humain durable, à condition d'être dissocié de la logique marchande. Trois facteurs sont déterminants à la précarité énergétique :

- la faiblesse des revenus,
- la qualité du logement (notamment l'isolation thermique),
- le coût de l'énergie.

Pour sortir durablement de la précarité énergétique, la CGT revendique l'augmentation des salaires, pensions et revenus de substitution, afin de garantir à chaque ménage ses droits fondamentaux : logement, eau, électricité, chauffage et accès à la santé. Nulle part un bilan politique, économique, ou social, n'a été réalisé sur les conséquences de la déréglementation et de la libéralisation du secteur de l'énergie. L'électricité pour les particuliers est taxée à 36,9 % TTC (TVA, CSPE, taxes locales,...), ce qui en fait un produit de luxe plus taxé que le caviar ! La CGT revendique que la TVA à 5,5% lui soit appliquée au titre des "produits de première nécessité". Devant la multitude d'acteurs et d'intérêts divergents issus des politiques de libéralisation, seule la mise en place d'un pôle public de l'énergie peut répondre aux enjeux de la transition énergétique. Il est impératif de renforcer la centralisation des fonds d'épargne réglementés à la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée entre autres de financer la réhabilitation thermique des logements.

En termes de dépenses de santé, la précarité énergétique entraîne des coûts qui apparaissent supérieurs au coût des travaux d'amélioration de l'habitat.

Les crédits d'impôts accordés aux particuliers laissent un « reste à charge » trop important aux contribuables, sans compter que le remboursement intervient avec une année de décalage. Une solution alternative serait de subventionner des travaux en versant une aide. Elle prendrait en compte les revenus, et pourrait ainsi atteindre des niveaux d'aide significatifs pour les plus modestes. Trois avantages :

- pour le citoyen, éviter le décalage entre paiement et versement de l'aide.
- au niveau budgétaire, piloter une enveloppe globale de subventions pluriannuelles
- permettre une vision stratégique de développement d'une filière dans la durée, et éviter les « bulles éphémères » dans les entreprises.

Ces remarques et propositions faites, le groupe CGT votera l'avis.



Séance plénière du mardi 17 mars 2015

**Précarité énergétique et santé
en Nord Pas de Calais**

Position de vote de la CFDT

Tout d'abord nous voulons saluer le travail accompli par le rapporteur et son groupe de travail, c'est un sujet très complexe. Peu d'études ont pu démontrer un lien direct de la précarité énergétique sur la santé, et pourtant une habitation en mauvais état peut avoir des conséquences graves sur la santé et le bien être de ses occupants. La précarité énergétique est alors un facteur aggravant.

Il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures qui assureront que l'augmentation du prix de l'énergie n'accroîtra pas les inégalités sociales et assurera aux ménages les plus modestes l'accès à l'énergie. Il existe déjà pour l'électricité et le gaz un fonds de service public, alimenté par les grands opérateurs, qui permet aux plus démunis de payer leurs factures et d'éviter les coupures en période hivernale. Pour la CFDT il est nécessaire d'élargir ce fonds à l'ensemble des composantes de la facture énergétique (fioul par exemple). Cela sous entend que tous les opérateurs de l'énergie y contribuent.

Aujourd'hui, la complexité des dispositifs, la multitude d'acteurs intervenant dans ce domaine ne contribuent pas à une bonne prise en charge des populations les plus fragiles et l'avis qui nous est présenté le met bien en évidence.

Un guichet unique pourrait être une solution, à condition qu'il soit accessible, connu de tous les intervenants sociaux susceptibles de repérer les familles à difficulté. Le CCAS nous semble le plus adapté à jouer ce rôle de centralisation des informations. Il permet une prise en charge globale de la famille, car on le sait il y a bien souvent une conjonction de facteurs qui aboutissent à ces situations et par sa connaissance de la population le CCAS peut intervenir plus rapidement et efficacement.

Par ailleurs, les techniques de construction évoluent, les matériaux également. Le développement de la formation professionnelle pour permettre la montée en compétences des professionnels, tant dans la rénovation que dans la construction pour atteindre une haute qualité en matière d'économie d'énergie est essentielle.

La précarité énergétique est une nouvelle priorité sociale et nécessite des actions à tous les niveaux.

Le groupe CFDT votera le projet d'avis qui lui est soumis.

CESER Nord Pas de Calais Plénière du 17 mars 2014
Position de vote du Groupe Associations, Citoyenneté et Développement
Sur l'avis « Précarité énergétique et santé en Nord – Pas de Calais »

La thématique "Précarité énergétique et Santé" traitée dans le rapport et le projet d'avis soumis au CESER se trouve au croisement et au cœur de trois dimensions particulièrement sensibles en région Nord Pas-de-Calais: la précarité économique et sociale, les conditions de logement, et l'état de santé. Dans ces trois domaines, notre région souffre de handicaps très importants et bien illustrés dans le rapport, et ces handicaps se renforcent l'un l'autre; ceci renforce l'intérêt du travail entrepris par le CESER.

Ce caractère multidimensionnel induit la complexité de la thématique car la construction des réponses repose sur des interventions conjointes dans de nombreux champs. Ces réponses dépendent en conséquence de nombreux acteurs, pouvoirs publics et administrations, associations, acteurs économiques,... Nombreux sont d'ailleurs les membres du groupe de concertation "associations, citoyenneté et développement" du CESER fortement impliqués dans les réponses apportées ou à construire.

Sans reprendre l'ensemble des éléments analysés dans le rapport ou inscrits dans l'avis proposé, le groupe de concertation "associations, citoyenneté et développement" souhaite insister sur les points suivants:

-si les préconisations insistent à raison sur des réponses aux situations de précarité énergétique, elles ne donneront tout leur effet et avec une permanence dans le moyen et long terme que si elles s'inscrivent dans les politiques publiques concernées. A titre d'exemple, les insuffisances du parc immobilier ne trouveront des réponses adéquates et pérennes que si elles font partie des politiques du logement où sont impliqués Etat, Région, Département, et EPCI;

-l'engagement partagé entre les différents acteurs, pouvoirs publics, administrations, associations et autres acteurs des territoires, doit s'organiser tout au long de la chaîne: meilleure connaissance des situations et analyse des facteurs explicatifs, construction de réponses et mise en œuvre, suivi des réalisations et évaluation;

-les avancées n'auront de sens et de permanence que si les personnes elles-mêmes sont actrices des évolutions et des changements. L'information et la communication sont évidemment nécessaires mais insuffisantes pour répondre à cette exigence;

-les réponses de court terme comme celles qui réduisent directement les coûts de l'énergie pour les personnes les plus vulnérables sont indispensables mais s'épuisent très rapidement si elles ne sont pas accompagnées de politiques à moyen et long terme.

Le groupe des associations tient à souligner la qualité du travail conduit comme du débat pour la préparation de l'avis proposé, et en remercie la rapporteuse et le groupe qui l'a accompagnée. En accord avec les orientations majeures de l'avis, il le votera dans sa majorité.

Position de vote du Groupe de Concertation T.E.S sur l'avis « Précarité énergétique et santé en Nord – Pas de Calais

Le groupe de concertation Transition Ecologique et Solidaire tient d'abord à féliciter les membres du groupe de travail sur la précarité énergétique de la C4 et plus particulièrement le rapporteur Mme Corinne SCHADKOWSKI ainsi que les services du CESER pour avoir réussi à produire un avis aussi complet et aussi dense sur un sujet essentiel pour bon nombre des habitants de la région Nord- Pas-de-Calais. Si de nombreux travaux sont actuellement menés sur la précarité énergétique, peu d'entre eux abordent la dimension de la santé, et c'était bien toute l'originalité de ce rapport, qui reflète la richesse des regards croisés au sein de la commission « santé, environnement, cadre de vie » du CESER.

Le groupe TES réaffirme l'urgence sociale de la situation en région Nord-Pas-de-Calais : **c'est au minimum un quart des foyers nordistes qui sont actuellement touchés par la précarité énergétique dans leur logement.** Rien que ce chiffre indique la prégnance du phénomène en région par rapport à d'autres régions françaises.

Le groupe tient à souligner le coté multiforme de la précarité énergétique qui touche aussi bien des foyers en grande précarité identifiée par les services sociaux que des foyers aux revenus modestes voire intermédiaires, vivant dans des « passoires thermiques », où la dimension énergétique vient s'additionner aux difficultés courantes de la vie.

Sans revenir sur les conséquences de la précarité énergétique sur la santé, nous soulignons que cette problématique vient renforcer la situation déjà dramatique des indicateurs sanitaires de notre région. Le groupe TES souhaite insister sur l'importance de l'illisibilité incroyable des dispositifs existants et la différence de temporalité entre le développement et la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat et le règlement de la facture à la fin du mois par les citoyens de notre région. Nous souhaitons ici rappeler l'urgence d'action que les collectivités et les différentes parties prenantes doivent mettre en œuvre pour préparer la population et organiser sur leur territoire l'arrivée prochaine du chèque énergie pour qu'il soit le plus efficient et le plus rapidement approprié pour soulager les personnes en situation de précarité énergétique.

Le groupe TES rappelle que le développement au niveau national de tarifs "politique" de l'énergie ne traite pas les problèmes de la précarité énergétique, au mieux les atténuant et les retardant, et qu'une partie de la solution viendra d'une véritable politique énergétique commune au niveau européen qu'il devient urgent de mettre en œuvre.

Enfin, en cette année où la France accueille la Conférence Climat des Nations unies (COP 21), nous souhaitons rappeler qu'un développement soutenable doit passer par le développement d'une conscience environnementale. Sans évolution de nos comportements collectifs et individuels, le changement climatique et l'injustice énergétique seront la nouvelle tragédie des plus pauvres et des plus précaires du monde que ce soit au nord ou au sud.

En conclusion, au vu de l'excellent travail produit par le rapport du groupe « Précarité Energétique dans le logement » et des multiples questionnements qu'il a ouverts, le groupe TES souhaite que se développe un travail sur la précarité énergétique liée à la mobilité au moment où nous entrons dans l'ère d'une grande région avec une aire géographique et des enjeux de transports majeurs (canal Seine-Nord, liaison ferroviaire Amiens-Lille, Autoroute). Le groupe de concertation Transition Ecologique et Solidaire votera l'avis.